



## Sommaire

### • EDITO

• Le rapport de Crisis Group. La Tunisie des frontières : jihad et contrebande

• Egypte : des ONG internationales réclament une enquête sur la répression sanglante survenue à Rabaa et ailleurs

• Un projet de loi sur les mosquées met en péril le caractère civil de l'État

• Liberté pour Jabeur Mejri et Weld 15

• ONG de défense des droits de l'Homme et organisations professionnelles à l'unisson contre le « Livre noir » publié par la Présidence de la République

• Des ONG nationales et internationales réclament la constitutionnalisation de la liberté d'expression

• De l'importance des campagnes de soutien à la société civile

• Selon l'International Republican Institute, la majorité des Tunisiens inquiets de la situation économique, favorables à un gouvernement démocratique et indécis quant à leur vote

• Un an après les « événements » : Siliana n'oubliera pas

• Deux congrès, deux femmes présidentes

• Human Rights Watch en visite dans des lieux de détention : longueur de la garde à vue, absence de garanties pour la Défense et mauvais traitements

• Sidi Bouzid : trois ans après, la situation va de mal en pis.

## EDITO

**Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDH) vous exprime ses vœux pour une heureuse nouvelle année et vous souhaite une bonne santé, à vous et à vos proches.**

**L**e 14 janvier 2014, trois années se seront écoulées depuis la Révolution de la Dignité. Une révolution qui a étonné le monde par le déferlement populaire qui l'a rendue possible, par son caractère pacifique et par ses mots d'ordre qui ont traduit les aspirations des Tunisiens, au nord comme au sud du pays, à la liberté, à la démocratie, aux droits de l'Homme, à la justice sociale et à l'emploi.

Qui ne se souvient du grand rêve d'une Tunisie nouvelle porté par les slogans des insurgés et le sacrifice des martyrs, caressé au préalable par des générations de militants qui ont connu les prisons et les persécutions durant les décennies de la dictature ?

Nous avons certes réussi ensemble l'épreuve des élections d'octobre 2011 dans des conditions de transparence et d'honnêteté dont tout le monde a pu témoigner.

Malgré les obstacles dressés par la troïka au pouvoir, des libertés irréversibles ont été acquises durant ces trois années, à commencer par la liberté d'expression et le pluralisme politique et associatif. Mais comme cette transition paraît longue, difficile et décevante au regard de l'immense espoir des débuts !

Nous sommes convaincus que l'année 2014 sera décisive pour la période de transition et pour le devenir de la démocratie en Tunisie. Les premières épreuves seront : la mise en place d'une constitution démocratique véritable à la hauteur des aspirations populaires ; la création des conditions d'une compétition électorale au dessus de tout soupçon ; le retour d'un minimum de confiance chez les citoyens par l'adoption de mesures sérieuses en vue de maîtriser, sinon résoudre, les problèmes économiques et sociaux les plus urgents : le chômage, la cherté de la vie et l'insécurité de plus en plus insupportables.

En ce nouvel an, nous formulons le vœu et appelons toutes les forces politiques ainsi que toutes les associations de la société civile, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, à œuvrer pour la réussite de cette si délicate transition. Et en premier à veiller à la réussite du processus électoral premier pas vers la construction de l'Etat de droit, de la démocratie et de la justice sociale dont nous rêvons tous.

Bonne année et bon vent pour 2014.



## Le rapport de Crisis Group. La Tunisie des frontières : jihad et contrebande



Dans son rapport sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (n° 148, novembre 2013) intitulé « La Tunisie des frontières : jihad et contrebande », Crisis Group commence par pointer la gravité de la crise dans laquelle s'enlise la Tunisie ainsi que la dimension sécuritaire de cette crise. S'il est vrai que les actes terroristes ne sont pas d'une grande ampleur, leur rythme qui va s'accroissant ne cesse d'alimenter la psychose, d'affaiblir l'autorité de l'État et d'accentuer les divisions d'une scène politique profondément clivée.

Au lieu de s'atteler à la recherche d'une solution au problème grandissant de la sécurité, les acteurs politiques, le pouvoir à majorité islamiste et l'opposition, ne cessent de se rejeter

mutuellement la responsabilité de la dégradation de la situation du pays.

La contrebande a connu une forte augmentation précisément en raison du grand relâchement de la sécurité à la suite de la chute de Ben Ali et du chaos civil libyen. Certes, la contrebande fait partie de la vie économique frontalière et constitue la ressource principale des habitants des frontières, mais l'ampleur du trafic de toutes sortes de drogues et la circulation d'armes à travers des frontières plus poreuses que jamais est très inquiétant.

Toujours selon le rapport, le fait nouveau aux conséquences incalculables est la conjonction du banditisme et de l'islamisme extrémiste dans les quartiers suburbains et les villages pauvres. Avec le risque de prolifération de groupes à la fois contrebandiers et terroristes.

Le problème n'est pas seulement logistique : les moyens techniques du contrôle et de la répression du trafic sont nécessaires, mais il s'agit de définir une politique des frontières qui puisse associer les habitants à ce contrôle. Or, on ne peut demander à une population aux prises avec des difficultés économiques et sociales inextricables d'être un bouclier contre la contrebande.

C'est dire que face à une situation aussi trouble, au double niveau national et local, la priorité est de rétablir la confiance : entre les acteurs politiques, c'est-à-dire les partis d'une part et entre l'État central et les frontaliers d'autre part. Le facteur psychologique est tout aussi important que le contrôle militaire et de police aux frontières.

A plus long terme, l'issue de la crise suppose un consensus global sur les voies futures. On en est encore loin. La tournure des « débats » sur le changement du chef de gouvernement, sur la future Constitution, sur la loi électorale et l'Instance supérieure chargée des élections ne semble guère encourageante. Or une chose est sûre : la question lancinante de la sécurité est liée au déblocage de la situation politique.

## Egypte : des ONG internationales réclament une enquête sur la répression sanglante survenue à Rabaa et ailleurs



A l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme, treize organisations égyptiennes et internationales, dont l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'Homme, Amnesty International, Human Rights Watch (HRW) ont publié un communiqué commun exigeant des autorités égyptiennes la reconnaissance de leur responsabilité dans la mort d'un millier de personnes lors des opérations de l'évacuation des deux sit-in des Frères musulmans le 14 août 2013 ([www.cihrs.org](http://www.cihrs.org)).



Les ONG signataires ont également demandé la mise en place d'une commission d'enquête indépendante habilitée à auditionner responsables et témoins et à publier un rapport et des recommandations publiques ; « le meurtre de sept agents des forces de l'ordre au moment de l'évacuation de la place Rabaa al-Adawiyas ne saurait justifier la punition collective des manifestants des sit-inneurs », a déclaré Bahiy eddine Hassan. Quant à Joe Stork, directeur adjoint de la division Moyen-Orient à HRW, il a affirmé que « le peuple égyptien ne pourra pas avoir confiance en son gouvernement tant que les responsables, y compris aux plus hauts niveaux de commandement, n'auront pas rendu des comptes sur l'assassinat des manifestants ».

## Un projet de loi sur les mosquées met en péril le caractère civil de l'État



La société civile tunisienne est en émoi depuis la divulgation des grandes lignes d'un projet de loi, que le gouvernement compte soumettre à l'ANC, menaçant le caractère civil de l'État. En effet, nombre d'articles sont inquiétants : l'article 7 du projet qui stipule la nécessité d'allouer « des espaces pour la construction de lieux de culte dans chaque nouveau projet urbain » (Assabahnews.tn, 11/12/2013) ; l'article 20 qui prévoit des cours de rattrapage organisés par les mosquées pour les « garçons et filles » ainsi que des cours de « morale et d'éducation » ouverts à tout le monde... Au-delà de la vocation culturelle et éducative, les mosquées seront en mesure de « publier des contrats de mariages et de circoncire les garçons à l'occasion des cérémonies religieuses ». En outre, le projet assigne aux mosquées la fonction de combattre l'athéisme et toutes les idées irrégieuses : une disposition prévoit le jumelage de mosquées afin de les doter d'une « vision commune pour affronter les déviations religieuses, intellectuelles et sociales ».

Interpellé à ce sujet, Sadok Arfaoui, conseiller auprès du ministre des Affaires religieuses n'a pas démenti l'existence du projet de loi, tout en indiquant qu'il s'agit « de simples propositions » à l'étude (même source).

Fadhel Achour, secrétaire général du syndical national des cadres religieux, pour sa part, a dénoncé « une campagne électorale anticipée organisée par le gouvernement Ennahdha afin de se présenter comme le protecteur de la religion et de miner le terrain au prochain gouvernement » (même source).

De son côté, Kelthoum Kennou, ancienne présidente de l'Association des magistrats tunisiens, a publié sur sa page facebook une adresse à l'opinion publique et aux élites pour les alerter des dangers de ce projet de loi : « oubliez le Débat national, oubliez le Livre noir –de Moncef Marzouki – occupez-vous de ce projet » qui vise le caractère civil de l'Etat (African manager, 5 décembre 2013).



## Liberté pour Jabeur Mejri et Weld 15



Depuis plusieurs semaines, Amnesty International fait circuler une lettre destinée à être signée et adressée au président de la République, Moncef Marzouki, lui demandant d'intervenir pour libérer Jabeur Mejri, condamné à sept ans et demi de prison pour diffusion de commentaires portant atteinte au « à l'islam et aux musulmans ». Amnesty rappelle, à ce propos, au Président que la Tunisie est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont l'article 19 garantit la liberté d'expression et de critique de toutes les idées, y compris les idées religieuses.

D'autre part, le Comité de défense de Jabeur Mejri, la Fédération internationale des ligues de défense des droits de l'Homme (FIDH), l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), la Ligue Tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH), le Réseau euro-méditerranéen de défense des droits de l'Homme (REMDH), le réseau Doustourna et

l'association Tahaddi ont organisé un rassemblement devant l'hôtel Africa. Les manifestants, de tous âges, ont exigé la libération de Jabeur Mejri et Weld el 15, récemment condamné à 4 mois de prison (et relaxé en appel depuis). Après quoi, les manifestants munis de bougies ont formé un cortège en direction du local de la FIDH, rue de Marseille. A la fin de la marche, les avocats ont présenté quelques clarifications juridiques au sujet des deux procès ; quant à la présidente de l'ATFD, elle a considéré que le procès de Jabeur Mejri « est un véritable scandale dans la Tunisie post-révolutionnaire » (Al-Maghreb, 14 décembre 2013).

Le Comité Pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie a, de son côté, estimé que le procès intenté à Alaa Yacoubi, dit Weld el 15 « s'inscrit dans la campagne visant la liberté d'expression, de création et de croyance, dont le rythme s'est accélérée depuis les élections d'octobre 2011 »

## Weld el15 a été libéré par la cour d'appel le 19 décembre 2013.

### ONG de défense des droits de l'Homme et organisations professionnelles à l'unisson contre le « Livre noir » publié par la Présidence de la République

Le système de la propagande sous le pouvoir de Ben Ali, le Livre noir, tel est le titre d'un livre édité par la cellule chargée de la communication et de l'information à la Présidence de la République fin novembre 2013. Présenté comme une analyse de la machine de propagande et de désinformation du temps de la dictature, l'ouvrage comporte notamment une liste des noms de professionnels de l'information accusés d'avoir servi cette machine moyennant prébendes.

Mais les ONG de défense des droits de l'Homme et les organisations professionnelles ne l'entendent pas de cette oreille. Ainsi, la LTDH a considéré le livre comme « un fâcheux empiètement sur le pouvoir judiciaire, seul habilité à juger de ces affaires » (9 décembre 2013).

Le Collectif civil de défense des droits de l'Homme, regroupant plusieurs associations professionnelles ou de défense des droits, n'est pas en reste qui voit dans ce livre « une nouvelle tentative d'imposer un climat de peur et de chantage afin d'entraver les efforts sérieux pour refonder le spectacle médiatique » sur des bases professionnelles et déontologiques solides respectueuses des normes internationales de liberté d'expression (2 décembre 2013).

Quant au Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), il a rappelé que la publication de documents d'archives ne « doit pas être sélective ni instrumentalisée et doit se faire dans le cadre de la justice transitionnelle et sous un contrôle judiciaire » (communiqué du 4 septembre 2013).





## Des ONG nationales et internationales réclament la constitutionnalisation de la liberté d'expression



Une cinquantaine d'ONG membres du réseau IFEX (International Freedom of Expression Exchange), dont l'Association Article 19, se sont adressés au Quartet tunisien qui parraine le Débat national ainsi qu'à la société civile tunisienne pour les inciter à se mobiliser pour faire en sorte que la prochaine constitution tunisienne soit « un modèle dans une région du monde où les atteintes à la liberté d'expression ne cessent d'augmenter. »

Les ONG signataires de l'appel considèrent que le quatrième brouillon du projet de constitution demeure en deçà « des normes internationales de la liberté d'expression » ; pire, il comporte des menaces sur l'indépendance de la presse. L'article 31 dudit projet par exemple prévoit des entraves à l'accès à l'information en cas de « menaces contre la sécurité nationale ou contre les droits garantis par la Constitution », l'appréciation des menaces

étant du seul ressort des autorités en place. Ceci n'est pas sans rappeler les limitations imposées par la Constitution de 1959 au nom de « l'intérêt » du pays et de la « sécurité nationale ».

Selon les signataires, les prérogatives élargies dévolues à l'Instance de l'information empêche tout rôle de régulation pour d'autres structures, prévu pourtant dans d'autres pays démocratiques.

En conséquence, concluent-ils, il importe que la liberté d'expression soit soulignée dès le préambule du projet, que les articles 30 et 31 soient revus et que deux instances soient mises en place : l'une chargée de l'information de réguler l'information audiovisuelle et l'autre de veiller « au droit d'accès à l'information ».

## De l'importance des campagnes de soutien à la société civile

Le CRLDHT a veillé depuis sa création, au milieu des années 1990 à multiplier les activités de terrain (manifestations, rencontres publiques), les rapports sur la situation des libertés et des droits de l'Homme afin d'épauler les différentes composantes de la société civile tunisienne dans leur résistance contre la dictature, les actions de soutien, les campagnes contre l'impressionnante machine de propagande mise en place par le système Ben Ali, et les mobilisations : autant de relais de solidarité avec le mouvement démocratique tunisien.

Aujourd'hui, cette double vocation doit être reconduite dans un contexte nouveau marqué par les tentatives de contrôle de la vie publique de la part du nouveau pouvoir. Ces tentatives se déploient dans les domaines politique, culturel et religieux dévoilant les ambiguïtés qui entourent la notion même d'islam politique et ses rapports équivoques avec l'idéal démocratique et les droits de l'Homme. De nouveau, il nous faut affronter une machine de propagande. De nouveau, il nous faut relayer les points de vue de la société civile brouillés et déformés par les nouveaux gouvernants et les expliquer à tous nos partenaires concernés par le devenir de la démocratie en Tunisie.

C'est dans cet esprit que le CRLDHT a organisé la rencontre de Strasbourg du 19 novembre 2013 entre une délégation composée de députés de l'opposition tunisienne à l'Assemblée nationale constituante (ANC) et de représentants de la société civile et des membres du Parlement européen. La délégation tunisienne a pu, à cette occasion, exposer la situation complexe que traverse le pays en insistant sur l'absence de volonté politique réelle de la part du gouvernement, et en premier du parti Ennahdha, pour débloquer le processus de transition et jeter les fondations d'un régime démocratique véritable. Les députés tunisiens ont demandé également à leurs interlocuteurs européens de ne pas s'en tenir à la seule version officielle de la situation et d'appréhender la question de la lutte contre le terrorisme dans toutes ses dimensions politiques, économiques et sociales, et non sous le seul angle sécuritaire.

Deuxième initiative du CRLDHT, le voyage d'une délégation du Comité à Washington du 8 au 11 décembre 2013, avec le soutien de l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'Homme. Au cours du séjour, les membres du CRLDHT ont rencontré différentes ONG et activistes de la société civile, ainsi que des responsables du Département d'État. Au cours des échanges, les membres de la délégation ont évoqué



la situation tunisienne et les menaces qui pèsent sur le processus démocratique en soulignant l'échec de la troisième séquence de processus –consécutive aux élections d'octobre 2011 -, l'acuité de la crise économique que traverse le pays, la circulation des armes sur tout le territoire, le harcèlement politique et judiciaires des militants des droits de l'Homme, des intellectuels et des professionnels de l'information... En un mot, les hypothèques qui pèsent sur l'organisation d'élections démocratiques et transparentes dans les conditions actuelles.

La délégation a exposé la position du CRLDHT sur les conditions permettant à la troisième étape de la transition d'accoucher d'une vraie démocratie : organisation des élections dans un délai raisonnable (une année minimum) ; une feuille de route comportant un accord sur une loi électorale (six mois), la finalisation du projet de Constitution dans les plus brefs délais (deux mois au plus tard), l'adoption de la loi portant création de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (l'ISIE) ; la neutralité de l'espace public : les mosquées, l'administration, les établissements d'enseignement ; le contrôle du financement des partis et des associations. Tout cela supposant l'indépendance de l'institution judiciaire, et le rôle d'arbitrage du Tribunal administratif dans le règlement des litiges électoraux et, provisoirement, dans le contrôle de la constitutionnalité des lois.



## Selon l'International Republican Institute, la majorité des Tunisiens inquiets de la situation économique, favorables à un gouvernement démocratique et indécis quant à leur vote



Organisme proche du Parti républicain, l'International Republican Institute a publié le 3 décembre 2013 les résultats d'une enquête effectuée entre le 1er et le 12 octobre 2013 sur un échantillon représentatif de 1 236 Tunisien(e)s. Le sondage comportait plusieurs questions axées pour l'essentiel sur la situation politique, économique et politique, sur les partis politiques et sur les intentions de vote.

La première indication concerne le niveau de conscience de la gravité de la situation économique chez les Tunisiens : 57 % des personnes interrogées la jugent « très mauvaise », 25 % « mauvaise ».

A la question : la Tunisie est-elle un pays démocratique ? Les réponses se répartissent ainsi : 36 % « partiellement démocratique » ; 34 % « non démocratique » contre 11 % qui la considèrent « réellement démocratique ».

46% des interrogés préfèrent un gouvernement élu démocratiquement contre 29 % qui estiment que, dans certaines circonstances, un gouvernement non élu est préférable. La majorité des sondés est néanmoins attachée à la démocratie, même au risque de l'instabilité : 53 % préfèrent un

gouvernement élu même si cela devrait déboucher sur l'insécurité et l'instabilité contre 39 % qui considèrent que la stabilité et la prospérité sont plus importantes même sous un gouvernement despotique.

S'agissant du rôle de l'ANC dans la vie politique, 46 % des enquêtés considèrent qu'il doit se cantonner à l'élaboration de la Constitution contre un faible pourcentage estimant qu'elle doit assumer un rôle économique, social et de sécurité.

Pour ce qui est des intentions de vote : 27 % savent pour qui ils vont voter contre 40 % d'indécis et, plus grave, 31 % qui n'ont nullement l'intention de voter.

Le niveau d'instruction des personnes interrogées est variable : 25 % ont fait des études primaires, 36 % des études secondaires et seulement 12 % des études supérieures.

## Un an après les « événements » : Siliana n'oubliera pas



Les habitants de Siliana, ville située au centre-ouest du pays, des organisations de la société civile et des forces démocratiques ont commémoré les événements dits du « rach » (chevrotine) qui ont eu lieu fin novembre 2012.

Pour mémoire : il y a un an, à la suite de protestations populaires contre le manque d'emplois et de développement dont souffrent la ville et le gouvernorat et alors que les manifestants demandaient l'ouverture d'un dialogue avec les autorités locales, une répression aveugle s'est abattue sur eux : bombes lacrymogènes (périmées de surcroît selon le rapport de la Commission d'enquête indépendante sur les événements de Siliana), tirs de chevrotine qui ont blessé un grand nombre de personnes, en particulier aux yeux, et dont beaucoup souffrent encore des suites de leurs blessures.

Le CRLDHT a publié à cette occasion un communiqué (27 novembre 2013) appelant à des poursuites contre quiconque est convaincu d'usage de la force abusive contre les habitants de Siliana, quelle que soit sa responsabilité au pouvoir.



Le Comité a également organisé, en partenariat avec l'Association Vérité et Justice pour Ferhat Hached et le soutien de l'UGTT et des syndicats français, une rencontre à la Bourse du travail rue Charlot à Paris le 5 décembre 2013 : « La journée de Hached pour commémorer Siliana ». Rappelons qu'à la même date, en 1952, fut assassiné ce grand fondateur de l'UGTT. Invité de la rencontre, Nejib Sebti, secrétaire général de l'Union régionale de l'UGTT à Siliana a livré un témoignage sur ce qui s'est passé dans cette ville, voilà un an.

Le CRLDH entend prolonger cette initiative et organisera avec les syndicats français, une visite de soutien à Siliana au cours des prochaines semaines.

## Deux congrès, deux femmes présidentes

Le 24 novembre 2013 a marqué la clôture des travaux du Xème congrès de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). Au terme des débats qui ont porté sur l'égalité entre femmes et hommes, sur les violences faites aux femmes, le terrorisme et les moyens de le combattre, un nouveau bureau exécutif a été élu et Saïda Rached désignée présidente.

Rappelons que, depuis la fin des années 1980, l'ATFD a déployé des activités diverses pour combattre toutes les formes de discrimination contre les femmes, pour promouvoir des initiatives éducatives contre la culture patriarcale dominante, pour l'accès des femmes à une citoyenneté pleine et entière. L'ATFD fait partie des rares associations indépendantes à avoir affronté la dictature durant les années Ben Ali et à se mobiliser contre les menées régressives perpétrées contre les acquis des femmes, pendant les premières étapes de la transition.

Par ailleurs, l'Association des magistrats tunisiens (AMT) a tenu son congrès les 7 et 8 décembre 2013 avec pour mot d'ordre : « l'indépendance du pouvoir judiciaire est une revendication de la révolution de la liberté et de la démocratie ». Nombre d'associations et d'ONG présentes à l'ouverture du congrès ont exprimé leur soutien à l'AMT et aux magistrats tunisiens dans leur combat pour défendre « leur indépendance ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire et mettre un terme à l'immixtion du pouvoir exécutif dans la marche de la justice » (Al-Maghreb, 10 décembre 2013).

Raoudha Karafi a succédé à Kalthoum Kennou à la présidence de l'AMT. En effet, cette dernière a refusé de se représenter jugeant « qu'on ne peut parler de démocratie sans alternance dans l'exercice des responsabilités ». Elle espère ainsi que ce message soit entendu par les autres structures associatives ou partisans où la « monopolisation de la direction » est souvent la règle (même source)

Rappelons que l'AMT a subi, depuis 2005, les foudres de Ben Ali qui a démantelé sa direction, « exilé » et dispersé les magistrat(e)s membres du bureau qui avaient osé réclamer l'indépendance de la justice et la restructuration d'un Conseil supérieur de la Magistrature inféodé à l'exécutif.





## Human Rights Watch en visite dans des lieux de détention : longueur de la garde à vue, absence de garanties pour la Défense et mauvais traitements

HUMAN  
RIGHTS  
WATCH

Dans un rapport publié en novembre 2013, intitulé « Des failles dans le système : la situation des personnes en garde à vue en Tunisie », Human Rights Watch (HRW) dénonce les conditions de mise en garde à vue en Tunisie. Soulignant que la période de garde à vue est une séquence très importante dans le processus d'enquête avec le prévenu, l'ONG observe que cette

période « peut être décisive et conditionner les autres décisions de justice. »

Certes, note le rapport, des changements dans le comportement des autorités ont eu lieu depuis « l'insurrection de 2011 » : il est possible aujourd'hui pour les organisations de défense des droits de l'Homme de visiter les lieux de détention, mais de graves manquements sont également relevés « dans les lois et les politiques suivies, de mauvaises conditions de garde à vue, des atteintes à la procédure et plusieurs cas de mauvais traitements pendant l'arrestation et l'interrogatoire. La première faille concerne les délais de garde à vue qui peuvent atteindre six jours ce qui est contraire aux normes du

droit international ».

La deuxième consiste en l'absence d'assistance juridique dès le début de l'enquête : la présence de l'avocat n'est possible que lorsque le prévenu est interrogé par le juge d'instruction, soit après avoir signé le procès-verbal de l'interrogatoire de la police. « Présence tardive, puisque l'accusé peut avoir signé des aveux extorqués sous la contrainte ».

On sait que l'ANC a adopté une loi portant création d'une instance nationale de lutte contre la torture habilitée à visiter les lieux de détention ; mais la même loi permet aux autorités de refuser des visites dans des cas non précisées par la loi !

Le rapport de HRW a également pointé une série d'abus se rapportant à la nourriture – souvent insuffisante –, aux conditions sanitaires, à la promiscuité dans des cellules surchargées et aux mauvais traitements pendant l'interrogatoire.

L'ONG recommande en conclusion une réforme urgente du Code de procédure pénale prévoyant le droit des personnes en garde à vue à contacter un avocat dès le début, interdisant l'usage des aveux et preuves extorqués sous la torture ou les mauvais traitements, et permettant la réduction du délai de recours contre les mandats de dépôt.

## Sidi Bouzid : trois ans après, la situation va de mal en pis

Le 17 décembre marque le troisième anniversaire du déclenchement de l'insurrection après l'immolation de Mohamed Bouazizi. Les mouvements qui ont ébranlé le pays ont commencé à Sidi Bouzid où les insurgés sont sortis en masse et brandi les slogans appelant à l'emploi, au développement et à l'équilibre régional.

Trois ans après, rien n'a changé dans ce gouvernorat qui compte plus de 418 000 habitants, des ruraux pour la plupart. Le taux de chômage y atteint 24,4 %, soit le taux le plus élevé dans le pays ; 57,1 % sont des diplômés des instituts supérieurs et des universitaires (Al-Qods al-arabi, 17 décembre 2013). Malgré les promesses gouvernementales, réitérées deux années durant, d'amélioration des infrastructures et d'encouragement des investissements, les projets envisagés n'ont toujours pas vu le jour.

L'agriculture, qui emploie la moitié de la population active, souffre toujours de maux endémiques relatifs à la structure foncière elle-même, à l'exploitation éhontée de la main-d'œuvre féminine, le salaire agricole moyen des femmes

n'excédant pas 5 dinars par jour, selon le quotidien al-Maghreb du 18 décembre 2013).

Autre problème majeur, le taux d'analphabétisme record : 34 % des habitants n'ont pas bénéficié d'instruction scolaire, et une proportion à peu près identique n'a pas dépassé le niveau primaire.

C'est sans doute le sentiment d'avoir été floué, berné par des promesses fallacieuses qui explique le rejet, par la population de Bouzid, de la présence des responsables gouvernementaux lors des festivités de commémoration du 17 décembre.

Lazhar Gammoudi, secrétaire général de l'Union régionale de l'UGTT de Sidi Bouzid exprime ainsi le sentiment d'amertume dominant : « la société civile refuse la présence des trois présidents parce qu'il n'ont fait qu'appauvrir encore plus notre région. Ils n'ont aucun crédit » (Al-Qods al-arabi, 17 décembre 2013).

Mongi Chiibi, militant associatif, résume ainsi la situation : « **Trois années sont passées et rien n'a bougé dans une région qui s'enlise dans la misère (...) La seule chose qui a changé, ce sont les murailles érigées autour des organismes étatiques** » (même source).

